

Ensemble,  
Créons ton avenir!

## BROCHURE D'INFORMATION

### 1RE ANNÉE SECONDAIRE

**2026-2027**



**IMMERSION**



**PROJETS**

**ACTIVITÉS**



**ÉTUDES & FOOTBALL**



**126  
RUE DU  
COLLÈGE**



# LE TRONC COMMUN

## □ *Organisation*

Le tronc commun est le parcours d'apprentissage commun, obligatoire et renforcé, suivi par tous les élèves de la 1re maternelle à la 3e secondaire dans la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En secondaire, Les élèves accomplissent normalement le parcours du Tronc Commun en 3 ans.

Le Tronc Commun est un **parcours polytechnique, pluridisciplinaire et modernisé** destiné à :

- ❖ **Renforcer la réussite et l'équité** : donner les mêmes bases à tous, quels que soient leur milieu ou leur école, pour combattre les inégalités ;
- ❖ **Adapter l'école aux enjeux du 2<sup>e</sup> siècle** : préparer les élèves à un monde en évolution constante ;
- ❖ **Renforcer la qualité des apprentissages** grâce à des référentiels précis, progressifs et modernisés.

## □ *Les objectifs du Tronc Commun en secondaire*

Le Tronc commun vise notamment :

- ❖ À consolider les savoirs fondamentaux ;
- ❖ À introduire de nouveaux domaines et compétences ;
- ❖ À préparer l'orientation future.

## □ *Passage en secondaire*

- ❖ Si l'élève possède son certificat d'études de base (CEB), il entre directement et obligatoirement en SI ;
- ❖ Si l'élève n'obtient pas son CEB, deux cas de figures sont possibles :
  - ❖ Maintien en P6 ;
  - ❖ Passage en SI avec « accompagnement renforcé ».

## □ *DAccE*



Pour les élèves qui connaissent des difficultés, des lacunes ou des besoins spécifiques, le conseil de classe peut poursuivre ou ouvrir un Dossier d'Accompagnement de l'élève ou DAccE.

Ce dossier est numérique et individuel ; il suit votre enfant tout au long de son parcours scolaire dès lors qu'il a été ouvert.

Il permet à l'équipe éducative d'identifier ses éventuelles difficultés persistantes, de noter les actions de soutien mises en place et d'assurer un suivi clair et continu, même en cas de changement d'école.

L'objectif du DAccE est de mieux accompagner chaque élève, de manière personnalisée, pour favoriser sa réussite

## □ ***Langue moderne I***

En ce qui concerne la langue moderne I, votre enfant doit normalement poursuivre l'apprentissage de la langue moderne choisie en 6<sup>e</sup> primaire.

Toutefois les parents (ou la personne investie de l'autorité parentale), qui doivent avoir été avertis de la difficulté supplémentaire qu'ils imposent à leur enfant et prendre l'avis de la direction de l'école secondaire, peuvent inscrire leur enfant dans un cours de langue moderne I différent du cours suivi en primaire.

Seule la langue anglaise est proposée au premier degré à Saint-Michel. Première langue internationale, elle ouvre des portes dans beaucoup de domaines différents et variés et est souvent nécessaire pour suivre un cursus universitaire.

Les élèves auront la possibilité de choisir une 2<sup>e</sup> langue étrangère supplémentaire à 4h (**néerlandais ou allemand**) durant leur parcours en secondaire (probablement à partir de la 3<sup>e</sup> année).

## □ ***Cours du tronc commun (voir grille horaire à la page suivante)***

FHGES = Formation historique, géographique, économique et sociale

ECA = Éducation culturelle et artistique

FMTT/N = Formation manuelle, technique, technologique et numérique



## GRILLE HORAIRE EN 1<sup>re</sup> ANNÉE (S1)

32h de cours identiques dans toutes les écoles et classes de S1



**RELIGION**  
2h

**FRANÇAIS et  
LANGUES  
ANCIENNES**  
6h

**MATHÉMATIQUES**  
5h

**FHGES**  
4h

**ANGLAIS**  
4h



**SCIENCES**  
3h

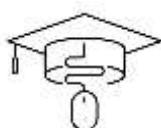
**ÉD. PHYSIQUE**  
3h

**ECA**  
2h

**FMTT/N**  
1h+2h



2h de cours/semaines seront en co-enseignement



2 jours de stages liés à l'orientation

# IMMERSION EN ANGLAIS

## *Making English accessible*

### □ *Qu'est-ce que l'immersion ?*

Le nom officiel donné à la méthode d'apprentissage par immersion linguistique est « EMILE » qui signifie Enseignement d'une Matière par Intégration d'une langue étrangère.

Il s'agit donc bien de dispenser des cours inscrits dans le cursus normal de l'élève, non pas dans la langue habituelle d'enseignement, le français, mais bien dans la langue cible, l'anglais.

Le décret qui réglemente l'organisation de l'immersion que, 8 à 13 heures de cours peuvent être organisées en langue cible.

À Saint-Michel, outre le cours de langue moderne I (4h), nous avons opté pour le cours de FHGES (4h), anciennement EDM (Etude du Milieu) et une heure de conversation (EM EI) qui sera donnée en fin de journée en petits groupes (hors grille horaire officielle).

Une heure de rattrapage supplémentaire est prévue pour les élèves qui éprouvent des difficultés à entrer dans le projet.



### □ *Pourquoi proposer l'immersion linguistique ?*

Tout d'abord pour l'importance accrue des langues dans notre société. De plus, l'anglais, langue de communication internationale reconnue, est de plus en plus exigé dans les études supérieures et dans bon nombre de professions.

Ensuite, parce que nous pensons que l'immersion est un excellent moyen d'améliorer le niveau de maîtrise d'une langue étrangère.

Enfin, parce que nous sommes persuadés que les compétences acquises dans la maîtrise de l'anglais pourront servir à l'apprentissage d'autres matières.

## □ *Quelles sont les implications sur les matières choisies ?*

L'évaluation des compétences dans les cours donnés en immersion doit, en fin du Tronc Commun, s'effectuer sur base des référentiels similaires à ceux portant sur le cours donné en français.

Toutefois, afin de mieux appréhender la difficulté d'acquérir les socles de compétences en fin du Tronc Commun dans la langue cible, on utilisera, de façon différente, le temps dévolu à cette acquisition. On privilégiera dès lors, au départ, des situations plus simples permettant à l'élève de progresser en anglais pour aborder par après une approche plus complexe de la matière.

Le nécessaire travail horizontal du « native speaker » avec les professeurs enseignant la même branche en français devra viser à préparer les élèves concernés par l'immersion à la maîtrise du vocabulaire spécifique, pour participer à l'épreuve d'évaluation externe certificative (CESI) au terme de la S3.

Les études réalisées dans les écoles en immersion prouvent d'ailleurs que le niveau de compétence est largement atteint par les élèves concernés

## □ *Quelles sont les qualités attendues chez un élève qui souhaite s'inscrire en immersion ?*

- ❖ La motivation personnelle et pas seulement celle des parents ;
- ❖ L'implication dans le travail scolaire ;
- ❖ L'ouverture d'esprit à une autre culture ;
- ❖ La débrouillardise ;
- ❖ Une réelle capacité de concentration.

## □ *Comment s'inscrire ?*

Conformément au décret du 11/05/07, nous ne souhaitons évidemment procéder à aucune sélection préalable. Néanmoins, nous aimerais que toute inscription en immersion fasse l'objet d'une information préalable visant à expliquer la méthode utilisée (EMILE) et à permettre, de la sorte, un temps de réflexion et de

questionnement tant chez les parents que chez l'élève.

Par la suite, un rendez-vous individuel d'inscription permettra de répondre aux questions que se poseraient encore les parents ou l'élève et de confirmer le choix initial.

## ***Grille horaire de 1<sup>re</sup> année : immersion en anglais***

Si les 32h de la grille sont identiques (voir pl6) à celles des autres élèves, les cours suivants ne seront dispensés que dans la langue anglaise :



**FHGES**

4h

**ANGLAIS**

4h

Aux 32h de cours vient s'ajouter une heure supplémentaire obligatoire de conversation en demi-groupe, ce qui portera la grille des élèves en immersion à 33h.



**CONVERSATION ET**

**EXPRESSION**

**1h en supplément**

**des 32h**



*Place du Martyr 26 - rue du Collège 126 - 4800 Verviers*  
*Tél. 087/39.46.50*  
*www.saintmichelverviers.be*